

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
70 ELIZABETH II, 2021

Projet de loi 271

(Chapitre 24 des Lois de l'Ontario de 2021)

Loi proclamant le mois de mars Mois du patrimoine perse

Coparrains :

M. M. Parsa

M^{me} G. Ghamari

Projet de loi de députés

1 ^{re} lecture	30 mars 2021
2 ^e lecture	19 avril 2021
3 ^e lecture	3 juin 2021
Sanction royale	3 juin 2021



Loi proclamant le mois de mars Mois du patrimoine perse

Préambule

Le Canada compte plus de 200 000 personnes d'origine perse, et l'Ontario est le lieu de résidence de plus de la moitié d'entre elles. Depuis des générations, les Ontariens et Ontariennes d'origine perse contribuent à la diversité et au caractère unique de nos collectivités. L'immigration perse au Canada a véritablement commencé dans les années 1970 et depuis, les Perses ont joué et continuent de jouer un rôle clé dans le façonnement du paysage économique, politique, social et culturel de l'Ontario.

Riche d'une histoire et de traditions millénaires, la culture perse est enracinée dans l'une des plus anciennes civilisations du monde. Depuis l'ancienne Mésopotamie jusqu'à la fondation par Cyrus le Grand du premier empire de Perse et au-delà, les peuples perses ont vécu pendant des siècles au centre d'innombrables empires, de routes commerciales et de cultures. Aujourd'hui, l'Ontario est fier de jouir de l'héritage culturel et historique du peuple perse. Après des décennies de contributions, la culture perse fait désormais partie intégrante de l'identité culturelle, politique, économique et sociale de notre province.

Au mois de mars, des millions de personnes d'origine perse célèbrent Norouz, une fête marquant le début de leur nouvelle année, la journée de l'équinoxe vernal et le début du printemps dans l'hémisphère nord. Cette célébration millénaire est aussi un rappel de l'importance de l'harmonie entre la nature et la vie. En proclamant le mois de mars Mois du patrimoine perse, la province de l'Ontario reconnaît les nombreuses réalisations et contributions des Ontariens et Ontariennes d'origine perse, et salue le fier héritage que l'histoire et la culture perses ont partagé avec l'humanité.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois du Patrimoine perse

1 Le mois de mars de chaque année est proclamé Mois du patrimoine perse.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2021 sur le Mois du patrimoine perse*.

NOTE EXPLICATIVE

La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 271, ne fait pas partie de la loi. Le projet de loi 271 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 24 des Lois de l'Ontario de 2021.

Le projet de loi proclame le mois de mars de chaque année Mois du patrimoine perse.